



Installer son siège social dans un foyer

Par **planetegame57**, le **18/10/2008** à **13:15**

Bonjour,

Je suis en train de concrétiser ma création d'entreprise.
Il s'agit d'un e-commerce informatique.

Je suis en train de consulter des experts en création d'entreprise. Un chargé de mission d'une boutique de gestion répond à toutes mes questions et me suit.

Mais malheureusement dans ce cabinet, il n'y a plus de juriste, ce qui est un peu problématique.

Il y a plein d'experts dans tous les domaines mais pas de juriste.

Il me reste une question importante concernant le siège social de l'entreprise.

Dans 1 mois, je serais aux FJT les Trois Frontières à THIONVILLE (57100).
C'est un Foyer de Jeunes Travailleurs de 16 à 30 ans.

Mon projet a été vérifié et est fiable.

Cependant, j'espère ne pas avoir une mauvaise nouvelle de votre part, en ce qui concerne le cadre de la loi d'installer seulement mon siège social dans ce foyer. Mon projet fonctionne à merveille pour l'instant.

J'ai bien sur une chambre individuelle. Je pense que vous connaissez un petit peu les FJT.

Sinon comment faire autrement pour un coût gratuit ou faible pour la domiciliation de mon entreprise??

Mon statut sera une EURL.

Merci de me répondre
Très cordialement, Kévin